

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----

DÉPARTEMENT DU GARD

-----

COMMUNE DE SALINDRES

-----

***CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE***

-----

Je soussigné, Etienne MALACHANNE, M. le Maire de SALINDRES,  
certifie que la délibération d’approbation relative à la modification simplifiée n°3 du plan local  
d’urbanisme (PLU) de la commune de Salindres.

A ÉTÉ PUBLIÉ ET AFFICHÉ LE **23 août 2023** sur les supports d’affichage communaux.

FAIT à Salindres, le 23 août 2023

Le Maire,

